



Droit de visite et d'hébergement sans jugement

Par **Emmanuelle Somoano**, le **08/10/2018** à **14:01**

Bonjour, j'ai fais un déni de grossesse total et Dimanche 30 septembre 2018 j'ai mis au monde un petit garçon. J'ai donc fais appel au papa Avec qui je n'étais plus pour lui annoncer cette surprise. Il l'a donc reconnu. Je ne l'empêche pas de le voir car je souhaite qu'il créer le lien avec son enfant.seulement il vient à la maison sans prévenir et sans respecter ma vie privée.Demain il compte le prendre avec lui a t'il le droit?

Merci

Par **Visiteur**, le **08/10/2018** à **14:34**

Bonjour

La réponse n'est pas juridique

C'est irresponsable et c'est une question de bon sens.

Vous rendez vous compte des risques que vous feriez prendre à ce bébé de quelques jours en laissant son père l'emmener hors de chez vous et sans vous, sachant les soins constants dont un nourrisson à peine né a besoin ?

Par **Emmanuelle Somoano**, le **08/10/2018** à **14:37**

Bonjour,j'ai réussi à avoir un avocat et rien ne lui interdit de le prendre. Je suis perdu car j'ai peur qu'il ne le ramène pas.

Par **Inconito40**, le **05/01/2019** à **13:59**

Tu dit bien que tu lui interdit pas de le voir. Mais en attendant tu répond plus et tu empêche de voir son fils depuis 1 mois. Tu vachement cruel surtout dans ta fasson de faire et de lui parler